

**Ecole Nationale supérieure
des Sciences de l'information
et des bibliothèques**

0953
Peb : oui

Prêt à des particuliers :
non

Diplôme de conservateur de bibliothèque

RAPPORT DE STAGE

**Méthodologie pour un répertoire
des fonds d'estampes :
l'exemple des archives, bibliothèques et musées
parisiens**

Joëlle Garcia

**Monsieur Michel Melot
Conseil supérieur des bibliothèques**

1995 DCB ST 3

1995

**Ecole Nationale supérieure
des Sciences de l'information
et des bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

RAPPORT DE STAGE



**Méthodologie pour un répertoire
des fonds d'estampes :
l'exemple des archives, bibliothèques et musées
parisiens**

Joëlle Garcia

**Monsieur Michel Melot
Conseil supérieur des bibliothèques**

1995

RESUME ET DESCRIPTEURS

RESUME :

Il n'existe pas de répertoire des fonds d'estampes en France. Une enquête réalisée dans les archives, bibliothèques et musées parisiens, a permis d'élaborer une méthodologie pour un répertoire national. Face à la diversité du contenu et de l'organisation de ces collections d'images, un répertoire de l'image imprimée dans les établissements ouverts au public s'impose.

A directory of collections of prints doesn't exist in France. An inquiry made in archives, libraries and museums of Paris shows how to make a national directory of these collections. Facing the variety of the documents called prints and the variety of their organization, it seems reasonable to propose a directory of printed images in institutions open to the public.

DESCRIPTEURS :

Estampe**France**Répertoires

REMERCIEMENTS

Je tiens ici à remercier vivement Monsieur Michel Melot, président du Conseil supérieur des Bibliothèques, qui m'a proposé cette passionnante étude et l'a suivi de sa bienveillante attention. Je remercie également Madame Marie-Claude Thompson, conservateur au Département des estampes et de la photographie de la Bibliothèque nationale de France, pour les renseignements qu'elle m'a fournis à la lumière de son expérience dans l'élaboration des répertoires. J'adresse enfin tous mes remerciements à tous les responsables des établissements cités dans mon introduction pour l'intérêt qu'ils ont manifesté pour mon enquête. J'adresse enfin tous mes remerciements à Madame Marie-Dominique Nicolas, secrétaire du Conseil supérieur des bibliothèques, pour sa gentillesse.

INTRODUCTION

Le Conseil supérieur des bibliothèques, créé par le décret n° 89-778 du 23 octobre 1989 modifié par le décret n° 93-720 du 29 mars 1993, est chargé d'émettre des avis et des recommandations sur la situation et les questions qui concernent les bibliothèques et les réseaux documentaires. A ce titre, il examine non seulement tout problème soulevé par les politiques de lecture et de documentation, au niveau de l'Etat et des collectivités territoriales comme au niveau européen et international, mais aussi la situation des secteurs restés en marge de ces politiques. Cet organe consultatif est entièrement consacré à la recherche de solutions d'intérêt national qui doivent favoriser le développement général des bibliothèques et des circuits documentaires.

Dans son rapport pour l'année 1994, le président du Conseil aborde la question de la valorisation du patrimoine des bibliothèques françaises. Il regrette la "modestie en France des grands programmes nationaux d'inventaire et de sauvegarde" et conclut : "Ainsi non seulement la France ne possède-t-elle pas de répertoires nationaux, complets et entretenus, de ses fonds de manuscrits, d'incunables, d'estampes ou des fonds précieux de ses bibliothèques, mais aucune instance n'en fait aujourd'hui le projet"¹.

Intérêt de réaliser un repérage des fonds d'estampes en France

Il n'existe, en effet, ni catalogue collectif ni inventaire national des collections d'images imprimées en France. Un recensement des fonds iconographiques a été envisagé par le Centre national de la Recherche scientifique et technique dans les années 1980 ; mais ce projet n'a pas abouti, à l'exception d'un fascicule consacré à la Basse-Normandie². Hormis les grands établissements possédant une structure particulière - les cabinets d'estampes - créée pour des collections numériquement importantes, les fonds d'images imprimées sont peu connus, peu inventoriés et mis en valeur.

¹ Conseil supérieur des bibliothèques, *Rapport du président pour l'année 1994*, Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1995, pp. 48-49.

² Institut d'Histoire moderne et contemporaine. *Répertoire iconographique de la France. I Basse-Normandie*. Caen : Centre de publication de l'Université de Caen, 1986. 103 p. ISBN : 2-905461-11-X.

Cependant, ces collections sont de plus en plus sollicitées par les chercheurs avides d'images³. Deux répertoires récents, celui de Marie-Claude Thompson consacré aux sources d'histoire de l'art et celui de Maud Espérou consacré aux bibliothèques spécialisées, témoignent de l'intérêt croissant apporté à l'information spécialisée⁴. Il existe une base de donnée (ICONOS) recensant 1500 collections photographiques, créée et entretenue par le service iconographique de la Documentation française. L'Inventaire général des richesses artistiques de la France effectue un travail dans le même sens pour les monuments historiques et les objets d'art. Face à l'attention nouvelle des chercheurs et des documentalistes pour l'image, il nous a paru intéressant de connaître la localisation, l'importance et le sujet des collections d'estampes dans les établissements accessibles au public.

Devant l'impossibilité de mener une enquête nationale dans le temps qui nous était imparti, nous avons choisi de nous concentrer sur les problèmes de méthode et d'analyser les établissements à caractère documentaire que sont les archives, bibliothèques, centres de documentation et musées de Paris, dans sa stricte limite géographique. Le grand nombre et la diversité des fonds des différentes institutions de la capitale nous ont paru être un moyen de prendre contact avec toutes les situations possibles.

Cependant, au vu du grand nombre d'établissements parisiens possédant des fonds documentaires ouverts au public, nous avons choisi de limiter notre échantillon aux collections d'estampes recensées⁵ dans les différents répertoires⁶ décrivant la nature des fonds de chaque établissement. Une visite auprès d'un certain nombre de sites choisis pour leur caractère particulier nous a conduit à présenter un essai de méthodologie pour un repérage et pré-inventaire des collections d'estampes à partir de ces exemples parisiens.

Choix d'un échantillon d'établissements possédant des estampes

³ Notamment des historiens, voir à ce sujet la table ronde organisée en novembre 1981 par l'Institut d'histoire moderne et contemporaine, intitulée *Les historiens et les sources iconographiques*, et publié en 1982 par le C.N.R.S.

⁴ Voir la bibliographie en annexe.

⁵ Voir en annexe II la liste des bibliothèques retenues sur l'indication des différents répertoires et conservés après enquête téléphonique.

⁶ Voir la bibliographie en annexe.

Les différents répertoires consultés pour établir la liste des établissements retenus pour notre enquête sont indiqués dans la bibliographie. Nous avons principalement utilisé les deux répertoires récents publiés par l'Association des bibliothécaires français et celui de G. Barnaud pour les musées ; les autres ouvrages ont été utilisés de manière complémentaire. A cette occasion, on peut constater l'absence d'une liste exhaustive de musées privés recensant les fonds de manière scientifique. Les banques de données, comme JOCONDE qui recense les dessins, estampes et peintures, du XIV^e siècle à nos jours, des collections publiques de plus de cinquante musées français ou VIDEOMUSEUM, pour les collections publiques d'art du XX^e siècle, sont également un moyen de connaître les collections des établissements qui y participent.

Les différents répertoires de bibliothèques, de centres de documentation ou de musées ne signalent pas forcément les fonds d'estampes des différents établissements, notamment lorsque la nature des fonds est peu détaillée dans le répertoire ou dans la notice ou bien lorsque les gravures sont en petit nombre. Les confusions entourant le terme d'estampe ont pu être source d'erreurs. Ainsi, la bibliothèque du Conservatoire national des Arts et Métiers ne conserve pas 248 estampes mais bien 248 dessins de Clouet. Parfois, la mention de collection iconographique nous a conduit à sonder les établissements concernés pour déterminer s'il s'agit d'estampes. Ces répertoires ne sont en général pas exhaustifs, quant au nombre des établissements qu'ils recensent.

Ensuite, il s'agissait de choisir les collections à visiter. Les grands établissements, pourvus d'inventaires, de catalogues, faciles à identifier pour un chercheur spécialisé comme, par exemple les cabinets d'estampes de la Bibliothèque nationale de France, du Musée du Louvre ou du Musée Carnavalet ont été laissés de côté. Nous nous sommes plutôt intéressé aux petites unités, dont le fonds d'estampes constitue une série de documents annexes, voire accessoires. Mais la nécessité d'examiner tous les types d'organisation nous a conduit à nous préoccuper également des entités moyennes.

Dans un premier temps, une enquête téléphonique a permis de vérifier la présence d'une collection d'estampes et d'en connaître l'organisation générale afin de déceler les cas particuliers. Cette démarche a abouti à la constitution d'une liste d'établissements parmi lesquels il fallait choisir. Nous avons alors été soucieuse de respecter la diversité des thèmes représentés (non seulement des images artistiques mais aussi historiques,

lesquels il fallait choisir. Nous avons alors été soucieuse de respecter la diversité des thèmes représentés (non seulement des images artistiques mais aussi historiques, scientifiques ou religieuses) et des usages (oeuvre d'art, reproduction destinée à se substituer à l'original, modèle, document pédagogique, témoignage) de l'estampe. Enfin, il faut avouer que la disponibilité des conservateurs chargés de ces fonds a également joué un rôle dans le choix des visites.

Nous avons pu étudier les collections d'estampes des établissements suivants.

Des services d'archives publics

Service des archives du Ministère des affaires étrangères

Service des archives de la Préfecture de police

Des services d'archives privés

Archives historiques de l'Archevêché

Des bibliothèques de la Ville de Paris :

Bibliothèque administrative de la Ville de Paris

Bibliothèque des Arts graphiques

Bibliothèque de l'Ecole des Arts appliqués Duperré

Des bibliothèques universitaires ou de grands établissements publics d'enseignement supérieur :

Bibliothèque inter-universitaire de Médecine

Bibliothèque de l'Ecole française d'Extrême-Orient

Bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts

Des bibliothèques dépendant de divers ministères :

Bibliothèque de l'Académie nationale de Médecine

Bibliothèque de l'Arsenal

Bibliothèque de l'Institut national des Jeunes sourds

Bibliothèque de la Direction des Monnaies et Médailles

Bibliothèque de l'Imprimerie nationale

Bibliothèque-Musée de l'Opéra

Bibliothèque-Musée de la Comédie française

Des bibliothèques privées :

Bibliothèque de l'Académie de Chirurgie

Bibliothèque de l'Ecole spéciale d'Architecture

Bibliothèque franciscaine provinciale

Bibliothèque de la Croix-Rouge

Bibliothèque de la Société asiatique

Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français

Bibliothèque des Arts décoratifs

Bibliothèque du Grand-Orient de France

Bibliothèque du Musée de la Société du Vieux-Montmartre

Bibliothèque du Saulchoir

Bibliothèque du Sénat

Bibliothèque Thiers

Des musées dépendant de divers ministères :

Musée de l'Armée

Musée de la Légion d'honneur

Musée de la Marine

Musée de l'Histoire contemporaine

Musée de l'Homme

Musée des Arts asiatiques Guimet

Musée des Plans-reliefs

Musée national des Arts et Traditions populaires

Des musées de la Ville de Paris :

Maison de Balzac

Maison de Victor Hugo

Musée de la Mode et du Costume Galliera

Musée du Petit Palais

Des musées privés :

Institut Tessin

Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme

Musée de La Poste⁷

⁷ Il faut signaler le statut particulier de ce musée. En effet, depuis avril 1993, le Musée n'est plus géré par l'Etat mais par La Poste. Il s'agit désormais d'un musée d'entreprise qui finance ses propres acquisitions et reçoit des dons ; cependant, les collections d'Etat, inaliénables, sont entretenues par de l'argent public et peuvent s'accroître par don.

A l'issu de la visite de ces 43 établissements, il nous paraît important de prendre en compte la diversité des documents qui se sont présentés à nous sous le terme d'estampe, d'étudier leur organisation et les problèmes que soulèverait un tel répertoire, afin de proposer une structure d'inventaire apte à couvrir toutes les situations rencontrées.

I LA NOTION D'ESTAMPE

Comme nous avons pu le remarquer lors de notre enquête, le personnel des archives, bibliothèques ou musées a parfois une idée très floue de ce que l'on appelle une estampe. Dans l'esprit des personnes qui ont répondu à notre enquête, le mot désigne généralement aussi bien le résultat de la technique de la gravure que de celle de la lithographie. Certains font la distinction entre gravure originale et gravure de reproduction⁸ ; ces dernières sont très souvent jugées sans intérêt pour un répertoire, parce qu'elles n'ont pas de valeur artistique. Comment définir le champ d'un répertoire consacré à l'estampe ?

1. Définition de l'"estampe"

Reprenons les deux termes d'estampe et de gravure. L'estampe est le terme générique des procédés de reproduction par empreinte. La gravure recouvre les arts du sculpteur et désigne aussi l'épigraphie (sur pierre), la glyptique (sur pierre précieuse) ou l'orfèvrerie (sur métal). Il s'agit alors d'une technique entamant la matrice, à l'opposé de la lithographie consistant à ajouter un dessin sur le support d'impression. Ce nouveau procédé d'invention à plat introduit une distinction entre les deux termes, à l'origine de l'ambiguïté de la notion d'estampe.

Pour reproduire une image, originale ou non, de nombreuses techniques ont été élaborées : gravure en relief, gravure en creux, lithographie. Deux types particuliers de document témoignent de ces différents moyens de création.

L'estampage consiste à mouler une feuille de papier humide sur un support pour obtenir par pression la reproduction d'un texte ou d'une image ; cette technique est en

⁸ Une estampe est considérée comme originale quand l'élément d'impression a été réalisé par l'artiste, auteur du dessin original, par opposition à la gravure de reproduction, ou d'interprétation, dont la matrice a été faite par un praticien. Aujourd'hui, on considère que l'artiste peut utiliser tous les moyens mis à sa disposition, y compris la photographie, pour fabriquer une estampe originale.

usage dès le 1^{er} siècle avant Jésus-Christ en Chine. Elle est utilisée principalement pour reproduire des textes inscrits sur des stèles funéraires ou commémoratives, mais aussi parfois pour garder une trace des images gravées sur la pierre.

Il faut également signaler la présence, au sein des collections, de matrices. Ainsi, au Musée du Vieux-Montmartre, des bois gravés de Maurice Denis sont conservés. La Maison de Balzac possède également des bois gravés destinés à l'illustration des ouvrages de Balzac. Le Musée des Arts et Métiers conserve aussi bien les matrices que des épreuves des différentes techniques utilisées par les graveurs. Il paraît intéressant de signaler l'existence de ces objets dans un inventaire des fonds d'estampes, car l'histoire de la matrice et celle de sa production sont intimement liées. Il ne faudrait pas oublier d'inclure dans un tel inventaire des services comme la Chalcographie du Louvre ; cette institution a collecté au cours des siècles 14.000 planches gravées et met aujourd'hui à la disposition des amateurs et des curieux des estampes tirées à partir des cuivres originaux.

2. Estampes et photographies

Il faut distinguer photographie et photographie imprimée. Comme le fait remarquer M. Michel Melot⁹, les incunables de la photogravure ont une valeur souvent ignorée dans les bibliothèques et méritent d'être repérés et préservés. Il serait intéressant de les signaler dans un tel inventaire.

Les collections d'estampes et de photographies sont fortement imbriquées dans certains établissements. Ces images fixes ont pu être commodément rangées ensemble, mais leurs relations peuvent être étroites au point de vue de l'histoire et du sens de ces images. Dans un inventaire détaillé des collections d'estampes, il conviendrait de signaler conjointement ces différents fonds.

La Bibliothèque administrative de Paris conserve des panneaux, réalisés à l'occasion d'expositions universelles, où estampes et photographies ont été montées ensemble. La Bibliothèque polonaise possède, au sein de son musée consacré à Adam Mickiewicz¹⁰, un portrait du poète polonais photographié par Michel Szwycer ; à la

⁹ *Les images dans les bibliothèques*, Paris, Cercle de la Librairie, 1995, p. 60.

¹⁰ Célèbre poète polonais (Nowogrodek : 1798 - Constantinople : 1855)

suite de cette photographie, se trouve une série de lithographies et une héliogravure reproduisant le document original. La bibliothèque du Musée de l'Homme possède un ouvrage¹¹ très particulier de ce point de vue. L'auteur, Pierre Trémaux, souhaitait illustrer ses études sur l'architecture africaine avec des photographies ; cependant, le procédé se révélant trop instable, les souscripteurs ont réclamé de meilleures images : des lithographies, exécutées d'après les photographies, ont été ajoutées par-dessus. Mais, si les lithographies devaient reproduire les clichés, le graveur, laissant libre cours à son imagination face à ces images de désert peu palpitantes, a ajouté des personnages ; la compréhension de chaque type de tirages s'éclaire mutuellement.

Face à l'intérêt croissant du public pour la photographie et les conditions de conservation que nécessite ce support, les collections d'estampes et de photographies sont progressivement séparées.

Au Musée de la Poste, des estampes, des coupures de livres ou de journaux, des photographies et des cartes postales forment un ensemble. Les photographies, pour des raisons de conservation, et les cartes postales, qui nécessitent un catalogage particulier, sont retirées de cette collection pour former chacune un fonds à part. Les estampes et les images découpées restent ensemble car elles ont le même traitement tant au point de vue de la conservation que du traitement intellectuel ; le caractère documentaire de ces images prime leur technique ou leur valeur artistique souvent faible. Au Musée de la Marine, à la Bibliothèque de l'École des Arts décoratifs ou à la Maison de Balzac, les photographies mêlées aux estampes sont progressivement mises à part pour des raisons de conservation et de traitement particuliers.

3. Estampe et imagerie

La distinction faite entre l'estampe et l'imagerie, des images de grande diffusion, fabriquée artisanalement puis industriellement, et considérées comme de moindre valeur, pose également un problème. L'imagerie populaire, depuis les artisans de la rue de Montorgueil au XVII^e siècle jusqu'aux images d'Epinal du XIX^e siècle, est gravée sur

¹¹ Trémaux, Pierre. *Parallèles des édifices anciens et modernes du continent africain*. Paris : librairie Hachette et Cie, s.d [fin XIX^e siècle].

bois. Les images religieuses (images de confrérie ou images de piété) ont également été gravées jusqu'au XX^e siècle¹². Le papier peint, dès le XVIII^e siècle, est imprimé à partir de formes sur bois répétitives. Les premières cartes postales apparaissent grâce à la phototypie.

Le Musée national des Arts et Traditions populaires conserve dans son iconothèque toutes sortes d'images depuis les gravures sur bois populaires jusqu' à des affiches modernes régionalistes en passant par des cartes à jouer, des images pieuses, des chromolithographies publicitaires ou des jeux de société. Actuellement, la volonté du conservateur, M. Maguet, est de collecter sous le terme d'imagerie populaire des impressions de bois de bout sur du papier vergé et de n'acquérir que des pièces antérieures ou n'utilisant pas les procédés d'impression avec trame.

La Bibliothèque du Saulchoir conserve des estampes (5.000) mais aussi une forme particulière d'imagerie que sont les images de piété (200). Pour ces dernières, une taille maximale a été définie en deçà de laquelle elles sont versées dans le fonds d'images de piété et au-delà de laquelle elles sont versées dans le fonds des estampes qui regroupe également d'autres formes d'images religieuses. Les Archives de l'Archevêché ont également un fonds d'images de piété, classés par éditeur, classés sur les conseils du père Albaric, directeur de la Bibliothèque du Saulchoir.

Dans la collection Maciet de la Bibliothèque des Arts décoratifs comme dans la collection d'estampes du fonds général de la Bibliothèque de l'Arsenal, on trouve dans leur sein des étiquettes, programmes, prospectus, affichettes, menus, billets d'entrée, billets de loterie... Par contre, à la Bibliothèque-Musée de l'Opéra ou à la Bibliothèque-Musée de la Comédie française, chaque document est rangé par support et les programmes et billets d'entrées sont séparés.

Il faut signaler également la collection de diplômes maçonniques de la Bibliothèque du Grand-Orient de France. En effet, après la Libération, le fonds maçonnique a été versé au Département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale. Mais, d'autres diplômes ont été retrouvés dans les locaux même ou entrés par dons. Ces

¹² Musée-Galerie de la Seita. *L'image de piété en France : 1814-1914*. Notes conjointes de Michel Albaric, Catherine Rosenbaum-Dondaine et Jean-Pierre Seguin. Paris : Musée-Galerie de la Seita, 1984. 199 p.

planches, sur lesquelles on écrit ou imprime le nom du titulaire avec les formules consacrées, sont ornées de superbes décors gravés de toutes les époques.

Enfin, nous ne trouvons pas seulement de l'imagerie occidentale. La Bibliothèque de la Société asiatique possède une superbe collection d'images du Nouvel an chinois. Ces images, xylographies rehaussées de couleurs peintes à la main ou bien imprimées directement en couleur par l'utilisation d'un bois différent pour chaque couleur, évoquent des divinités ou des scènes littéraires.

4. Estampe et livres illustrés

Il convient également de définir la limite entre l'estampe et le livre illustré. L'attribution des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France entre le Département des estampes et de la photographie et celui de la Réserve des livres rares et précieux se fait actuellement selon des critères précis. Le Département des estampes ne reçoit que des ouvrages en feuilles, où le texte n'est destiné qu'à présenter la série d'images ; lorsque les estampes illustrent un texte, l'ouvrage est versé au Département de la Réserve. Mais, le Département des estampes possède aussi une collection de livres d'artistes définis comme des ouvrages conçus par un artiste dans une démarche d'ordre visuel et plastique ; la mise en page du texte créé par l'artiste est capitale par rapport à son sens.

Cette définition de l'estampe par rapport au livre illustré paraît probante, d'autant plus que d'autres établissements ont tranché le problème de la même manière. Le Cabinet d'estampes du Musée de l'Armée s'est vu attribué, lors de sa création, des livres de planches reliées mais où le texte apparaît minoritaire par rapport à l'image. Par exemple, en ce qui concerne le fonds consacré à l'uniformologie, imprimés et recueils d'estampes sont côtés et conservés ensemble ; mais des ouvrages, comme le *Recueil de toutes les troupes qui forment les armées françaises*¹³ qui, mis à part la page de titre et l'index des planches, ne comprend que des gravures aquarellées représentant les différents uniformes des corps d'armées français, sont attribués au Cabinet des estampes.

Cependant, la situation dans les établissements que nous avons visités est loin d'être aussi nette. En effet, la pratique des défets conduit à un entremêlement des deux

¹³ Publié à Nuremberg par Raspe en 1761.

genres. Elle entraîne un nombre important d'images, comme les illustrations de livres ou les coupures de journaux, au sein des collections iconographiques à caractère documentaire. Il est souvent facile de retrouver l'origine de ces images, mais parfois cela s'avère impossible.

La bibliothèque de l'Ecole supérieure des Beaux-Arts conserve des planches tirées d'ouvrages illustrés dont subsistent parfois quelques feuilles de texte. La bibliothèque du Sénat possède plusieurs volumes de même format dans lesquels ont été réunies les estampes de la collection Morel de Vindé qui, au moment de la donation, se présentaient en feuilles. Ces recueils thématiques contiennent des planches mais aussi des ouvrages entiers découpés. Ainsi, au hasard des pages, on découvre une édition du XVII^e siècle des Dix livres d'architecture de Vitruve avec le texte et les planches ou un recueil comportant les 138 planches du *Monasticon Gallicanum* de dom Michel Germain¹⁴ auxquelles ont été ajoutées 45 planches tirées d'autres ouvrages sur le même thème. Un recueil contient également les feuillets de l'ouvrage de Sébastien de Beaulieu consacré aux conquêtes du roi, auxquels ont été adjointes d'autres estampes, dont des portraits. Ici, le collectionneur a manifestement considéré l'ouvrage pour ses illustrations autant que pour son contenu. L'Ecole spéciale d'architecture conserve de nombreuses planches tirées d'ouvrages divers et conservés pour leur valeur documentaire en tant que modèle. La Bibliothèque possède ainsi des planches du *Cours de lavis* de Robinet¹⁵, des *Promenades de Paris* d'Alphand¹⁶ ou des eaux-fortes de *l'Illustration nouvelle*¹⁷.

Les mêmes pratiques ont été remarquées pour les périodiques. L'image a pu être découpée avec sa légende seulement ou bien la page arrachée et versée dans la collection iconographique. Ainsi, dans la collection iconographique de la Maison de Victor Hugo, comme dans d'autres fonds, on retrouve des coupures de presse. Le Cabinet d'art graphique du Musée de la Mode et du Costume conserve une collection de gravures de mode, tirées de journaux de mode et classées suivant le périodique.

¹⁴ Courajod, Louis. *Etudes iconographiques sur la topographie de la France au 17^e et 18^e siècles : le Monasticon Gallianum*. Paris : Liepmannsohn et Dufour, 1869, 28 p.

¹⁵ Robinet. *Cours de lavis appliqué à l'enseignement du dessin d'architecture et des machines avec un texte descriptif [...]*Atlas de cinquante planches [...]*]*Paris : M. Silveyra, 1853.

¹⁶ Alphand, Adolphe. *Les promenades de Paris*, Paris : Rothschild, 1867-1873.

¹⁷ Revue de la Société des peintres et graveurs à l'eau-forte, 1874-1877.

Des recueils d'estampes ont parfois été traités comme des ouvrages du fonds général des imprimés. A la bibliothèque de l'Imprimerie nationale, les estampes, comme le Cabinet du roi, sont reliées en recueils parfois accompagnées de textes ou bien sont incluses dans des ouvrages de bibliophilie. Les portefeuilles ou les recueils de planches posent également un problème car il s'agit bien d'estampes mais constituées en unités éditoriales et qui ont pu être traité comme un livre, par exemple, à la Bibliothèque du Musée de l'Homme. Ainsi, la bibliothèque de l'Ecole d'arts appliqués Duperré, celle du Musée de l'Homme, le service originaux et estampes du Musée de l'Histoire contemporaine possèdent des ouvrages en planches reliées, ou non, avec un texte d'accompagnement très minoritaire, elles sont alors soit traitées comme des estampes, soit comme des livres. Il faut noter que l'existence de ces albums peut être temporaire. Ainsi, le Musée Balzac a acquis récemment un recueil d'estampes constituant une entité éditoriale ; les planches, montées sur onglet, seront détachées par le service de restauration à l'occasion d'une exposition et versées ensuite dans la série thématique.

La collection d'estampes de la Bibliothèque des arts graphiques illustre la diversité des documents que recouvre le mot estampe. Le noyau de ce fonds est constitué par la collection d'un ouvrier typographe philanthrope qui voulait conserver un exemple de chaque technique pour l'apprentissage des ouvriers du livre. Ainsi, on trouve des taille-douce, des lithographies, des chromolithographies et photolithographies, des rotocalcographies, des chromotypographies, des héliogravures, des photogravures, des impressions sur différents papiers, tissus, toile émeri, des pentagrams et de l'offset. Des images pieuses, des cartes postales, des calendriers, des feuilles de papier peint, des enveloppes, des emboîtages figurent dans cette collection.

II. QUELLE METHODE DE RECENSEMENT ?

Les collections d'estampes, comme on peut le voir grâce à l'échantillon d'institutions cité en introduction, peuvent appartenir à divers organismes, publics ou privé, qui ouvrent leurs fonds au public. Mais, on peut également trouver des estampes dans des collections privées d'associations ou de particuliers amateurs ou marchands d'oeuvres d'art. Il s'agit alors de fonds difficilement accessibles à la localisation mouvante. C'est pourquoi, il n'apparaît pas nécessaire de les inventorier.

1. Les différents types d'établissement : origine et répartition des fonds

On trouve des estampes dans sept sortes d'établissements ouverts au public :

- les services d'archives
- les bibliothèques publiques
- les bibliothèques universitaires ou d'établissements de l'enseignement supérieur
- les bibliothèques spécialisées ou les services de documentation
- les musées : réserve parfois organisée en cabinet d'estampes

Cette répartition est liée aux différents types de collections. Les estampes des cabinets de curieux et des lettrés se trouvent dans les bibliothèques tout comme leurs livres. Les pièces considérées plutôt comme des objets d'art - et non plus comme un produit éditorial - par leurs propriétaires se retrouvent dans les musées. Les collections d'ecclésiastiques ou d'aristocrates ont été distribuées dans les bibliothèques ou les musées lors des saisies révolutionnaires, voire dans les écoles des beaux-arts lorsque l'aspect documentaire et pédagogique a été privilégié. Ce dernier aspect explique également la présence d'estampes dans les fonds anciens des bibliothèques d'établissements de l'enseignement supérieur. Les services d'archives ont collecté des images en même temps que des archives de particuliers, d'entreprises ou d'institutions.

La localisation de ces fonds est parfois mouvante, même pour des collections publiques : changements géographiques, changements de statuts. Les estampes de la bibliothèque municipale du Trocadéro ont été versées à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris. Le fonds d'images pieuses amassé par le père Serge Bonnet pour ses travaux de sociologie religieuse, a été versé aux archives de la Province dominicaine de France ; puis, lors d'un transfert de la bibliothèque et des archives à Paris, la collection change de nature quand elle est transférée à la bibliothèque pour devenir un fonds documentaire. Lorsque le musée consacré à l'histoire de la surdité, installé dans la galerie de l'Institut national des Jeunes Sourds, a été démantelé, les estampes ont été déposées à la bibliothèque alors que les autres pièces ont été entreposées dans un grenier. Les gravures qui se trouvent aux Archives du Ministère des affaires étrangères faisaient autrefois partie d'un Musée des affaires diplomatiques.

Les bibliothèques ou services d'archives font parfois office de réserve de musée. Pour le Grand-Orient de France, les archives, la bibliothèque et le musée maçonniques dépendent de la même personne. Les pièces les plus intéressantes sont présentées dans le musée, les plus précieuses ou fragiles dans la réserve commune, le reste est entreposé à la bibliothèque. A la Préfecture de police, les documents de valeur sont présentés au musée et les autres sont entreposés aux archives. Les estampes les plus intéressantes sont présentées au Musée de la Monnaie et le reste est déposé à la bibliothèque de l'Administration des Monnaies et médailles ; des pièces peuvent être rendues ou prises par le musée au gré des réorganisations.

Lorsque service d'archives, bibliothèque et musée coexistent pour une même institution les estampes sont plutôt traitées comme des documents graphiques en feuilles. Ainsi à Maison de Victor Hugo ou au Musée de la Légion d'honneur, la bibliothèque conserve les volumes alors que les estampes sont plutôt considérées comme dépendantes du musée. Cependant, à la Maison de Victor Hugo, les journaux appartiennent à la même entité, différente dans l'esprit du conservateur de la bibliothèque, car ils appartiennent à la catégorie des documents graphiques. Il est intéressant de constater que les estampes sont conservées au service des archives de la Préfecture de police et non à la bibliothèque parce qu'elles ne sont pas reliées en volumes.

Mais, la limite entre la bibliothèque et le musée est parfois bien plus floue. Pour la responsable de l'Institut Tessin, la collection d'estampes est plutôt considérée comme une partie du musée, même si certaines planches gravées contenues dans des ouvrages de la bibliothèque ont été entrées dans l'inventaire. Le cabinet des estampes du Musée de la Mode et du Costume conserve des gravures de mode tirées de journaux alors que la bibliothèque conserve ces journaux car les images accompagnées de texte sont versées à la bibliothèque.

Le Cabinet des estampes, des dessins et de la photographie du Musée de l'Armée a été constitué en 1992. Les estampes qui constituaient un fonds documentaire de la bibliothèque sont passées sous la tutelle de ce département qui gère aussi les estampes exposées au musée qui dépendaient, dans le passé, des départements Artillerie, Histoire ancienne, Histoire moderne et Histoire contemporaine. Les images à caractère documentaire restent stockées dans la bibliothèque en attendant le redéploiement du département iconographique dont dépend désormais le cabinet des estampes. Après de la rénovation du Musée, le schéma directeur prévoit le remplacement des oeuvres graphiques exposées par une reproduction et la mise en dépôt des pièces dans la réserve du département iconographique ; mais les conservateurs s'opposent à l'accrochage de reproductions.

Deux types de collections d'estampes peuvent coexister dans le cas de musées comprenant une bibliothèque et inversement.

Au sein de la Bibliothèque polonaise, établie en 1838, un musée consacré à Adam Mickiewicz a été créé par le fils du poète ; par la suite d'autres pièces de musée (souvenirs et documents) sont entrées à la bibliothèque, aboutissant à la division de la gestion de la bibliothèque en départements (imprimés, manuscrits, cartographie et collections artistiques). Le département des collections artistiques conserve les estampes, les dessins, les peintures, les photographies, les médailles et monnaies, les sculptures, les objets d'art et le mobilier du Musée Mickiewicz comme des autres collections (salle Chopin, musée Boleslas Biegas, collection Kamil Gronkowski etc.). Les estampes du Musée Mickiewicz et les autres forment deux collections cataloguées distinctement mais rangées au même endroit.

Le Musée du Vieux-Montmartre possède des estampes dans sa propre réserve, sous l'autorité du conservateur du musée qui peut accorder la consultation, alors que les estampes composant le fonds documentaire de la bibliothèque sont accessibles par l'intermédiaire des bibliothécaires. Les estampes d'artistes juifs sont conservées par le musée d'Art juif dans une réserve et la bibliothèque n'en conserve pas.

2. Les difficultés envisageables

2.1. Collection d'estampes ou collection iconographique ?

Les estampes peuvent être rassemblées ensemble dans le cas d'un classement par technique. Ce type d'organisation est plutôt rare. On le trouve dans certains musées, comme la collection Dutuit au Petit Palais, quand la valeur artistique de l'estampe a été prise en compte par le collectionneur ou par l'institution qui la conserve.

L'estampe contemporaine est peu représentée dans la majorité des collections d'estampes que nous avons pu visiter. Toutes les productions contemporaines acquises par la Ville de Paris sont conservées dans son musée d'art moderne. De nombreux établissements ont acheté ou conservé des estampes pour leur valeur documentaire et, dans ce cas, la photographie a pris le relais au XX^e siècle. Cependant, on trouve, dans quelques collections, des estampes contemporaines achetées ou données par les artistes, comme au Musée de La Poste ou à l'Institut Tessin. Il faut signaler également le cas de la Bibliothèque de la Direction des Monnaies et Médailles où on trouve un exemplaire des œuvres réalisées par le Club des médailleurs français et vendues dans la boutique du Musée.

On a pu constater que souvent les estampes sont classées de manière thématique au sein d'une collection iconographique qui comprend principalement des illustrations de livres découpées, des affiches et des cartes postales. Elles se trouvent ainsi mélangées avec d'autres images fixes au sein de collections iconographiques à visée documentaire. L'estampe est alors considérée comme un procédé de reproduction d'une image et classée comme telle : le thème et le format sont alors déterminant pour le classement au détriment de la technique. Le format est d'ailleurs toujours déterminant pour les très

grandes pièces, conservées à part avec les plans (ex. archives de l'archevêché) ou les affiches. Cette organisation thématique se trouve dans les services d'archives (classement par fonds avec insertion des images dans les collections iconographiques) comme dans certaines bibliothèques, y compris de musées.

La collection iconographique comprend parfois des documents qui n'ont qu'un lointain rapport avec l'estampe. Ainsi, les archives sont jointes aux collections iconographiques comme au Service d'étude du Musée de la marine car elles sont en feuilles. Par contre dans ce même établissement, tous les dessins, pastels, lavis sont conservés au Service des collections avec les peintures. Mais, un carnet de croquis de Signac a été affecté à la bibliothèque, parce que ce sont des dessins reliés, puis déposé dans la collection iconographique, dépendant du même service que la bibliothèque, parce que ce sont des images. Le Département Chine du Musée Guimet conserve des suites d'estampes chinoises avec des peintures sur papier en raison de la proximité des deux techniques. On trouve aussi des cartes, comme dans la collection de la Bibliothèque de l'Arsenal, parfois gravées, comme au Musée de la Marine.

Dans les collections d'images à caractère documentaire, gravures, fac-similés ou photographies de gravures sont souvent présentes ensemble, sans distinction entre "original" et reproductions, de techniques ou de support. Par exemple, la bibliothèque de la Société du Protestantisme français possède une collection de portraits, rangés par ordre alphabétique, avec cependant une mention du type d'image qui permet de retrouver les estampes originales.

Au Musée de l'Histoire contemporaine, tout ce qui n'est pas original - c'est-à-dire dessins ou peintures - a été intégré dans la collection des estampes dans un département consacré à la conservation des originaux et estampes; les affiches sont conservées au département des affiches et les photographies et cartes postales au département de la photographie. Cependant, les autres supports iconographiques, comme les médailles, insignes, jouets, tissus ou papiers de bonbons ont aussi été versés au département des originaux et estampes.

Le service de documentation de la Croix-Rouge conserve des instruments de propagande par l'image de la Société de Secours aux Blessés militaires : dessins, affiches,

imagerie, cartes postales, carnets de timbres, couvertures de cahier d'écoliers, papier à lettres, etc.

2.2 Variété des classements

Quelques établissements, possédant un nombre restreint d'estampes, comme la Bibliothèque administrative de la Ville de Paris ou la Bibliothèque du Grand-Orient de France, avouent ne pas avoir de classement. Cependant, de manière générale, plusieurs types de classement ont été observés sur la base de la distinction par format. Il ne s'agit pas alors forcément du classement par les dimensions de l'image, souvent il s'agit de la taille du support. Les plus petits formats sont parfois collés sur des feuilles de papier fort, souvent de récupération (ex. états de services d'ecclésiastiques aux archives de l'Archevêché).

Le plus neutre est le classement par format et numéro d'inventaire ; il suppose une indexation de chaque pièce pour en retrouver l'auteur ou le thème. A la Bibliothèque des Arts graphiques, le classement a été repris récemment : thématique, par la décision du fondateur, le classement en trois formats et par numéro d'ordre a été préféré. Les estampes, entrées à la suite de cette réorganisation portent un numéro d'inventaire dans une nouvelle série.

Le classement par numéro d'inventaire apparaît aujourd'hui comme le plus simple et le plus neutre. Plusieurs établissements ont le projet d'inventorier et de reclasser ainsi leur collection. Au Musée de l'Histoire contemporaine, l'ancien fonds, classé par auteur, a été clos en 1941. Un nouveau fonds a été constitué pour les acquisitions ultérieures qui sont désormais classées par numéro d'inventaire et non plus par auteur.

Le classement thématique est le plus fréquemment observé, car le plus pratique pour retrouver des documents sans avoir à cataloguer la masse des images. Quelquefois, le classement par auteur a été préféré, comme au Musée du Petit Palais ou à l'Institut Tessin, car le caractère artistique des estampes a été privilégié. On entend alors par auteur le graveur ou parfois, à l'Institut Tessin, l'inventeur, lorsqu'on a voulu mettre en valeur ce dernier.

Le classement adopté est en général ancien, élaboré sans réflexion préalable, au fil des besoins. La Bibliothèque inter-universitaire de médecine classe ses images en deux catégories (portraits ou scènes), mais, à l'intérieur de ces divisions, le classement se fait par numéro d'inventaire.

Les estampes ont parfois été collées dans des volumes thématiques par les collectionneurs. La collection Maciet de la Bibliothèque des Arts décoratifs, organisée par son fondateur lui-même, est constituée de recueils thématiques dans lesquels ont été collées toutes les images, sans distinction de nature ou de technique. La collection Dutuit est formée de recueils par noms d'artistes et, actuellement, le conservateur les retire au fur et à mesure pour les conserver dans de bonnes conditions. A la Bibliothèque du Sénat, le personnel s'est soucié à la fin du XIX^e siècle de transférer les planches des portefeuilles donnés par Morel de Vindé dans des volumes reliés, sans qu'on garde trace de la date ni des modalités de l'opération.

A la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts, le noyau de la collection est documentaire et classé de manière thématique. Cependant, les nombreux dons qui sont venus enrichir le fonds ont été préservés dans leur organisation spécifique. Ainsi, la collection Lesoufaché est classée par thème ; la collection Victor Schoelcher, qui ambitionnait de recueillir une oeuvre de chaque artiste, est classée par format et par ordre alphabétique d'artistes.

La bibliothèque de l'Institut classe les estampes suivant leur conditionnement. Dans l'inventaire des objets de la bibliothèque, on trouve les estampes encadrées avec les bustes et médailles. Les estampes en recueil se trouvent dans le fonds des imprimés et sont inscrites dans ce catalogue. Cependant, les recueils d'almanachs royaux sont traités comme des périodiques. Les estampes en feuilles sont versées dans des boites du fonds des manuscrits car elles sont considérées comme plus fragiles.

2.3. Dispersion physique des estampes

Il faut également signaler le cas du Muséum d'histoire naturelle où on trouve des estampes dans la collection iconographique de la bibliothèque centrale mais aussi dans les laboratoires ; cependant, leur existence n'est pas connue avec certitude puisque, malgré

un catalogue collectif des imprimés, les laboratoires, répugnant à céder leurs collections, n'ont pas mentionné ce type de documents. De même, la bibliothèque du Musée de l'Homme conserve des estampes mais les différents départements en possèdent aussi sans vouloir en signaler précisément le contenu. Lorsque des bibliothèques universitaires sont interrogées, il faut veiller à ces pratiques car les bibliothèques d'UFR peuvent aussi en posséder.

Certaines pièces, victimes de leur intérêt, sont encadrées et exposées dans la salle de lecture. Ainsi, dans la salle de lecture du fonds ancien de la bibliothèque inter-universitaire de médecine, on trouve de superbes placards de thèse de chirurgie qui ont jauni malgré la pénombre (elles sont accrochées à hauteur de plafond dans une pièce mal éclairée). A la bibliothèque de l'Académie de médecine, toutes les estampes ont été encadrées et certaines seulement exposées, "par manque de place". A la bibliothèque de la Direction des monnaies et médailles, seules quelques estampes encadrées sont exposées ; les autres sont conservées ainsi parce qu'elles ont été enlevées du musée ou bien encadrées à l'occasion d'exposition. Il en est de même au Cabinet des estampes du Musée de la Mode et du Costume où, en l'absence de collections permanentes, les estampes sont présentées à l'occasion d'exposition ; à la fin de ces expositions, les estampes sont conservées dans leur cadre aux normes de conservation.

Parfois, la localisation est inattendue. Par exemple, les estampes de la bibliothèque de l'Institut national des Jeunes sourds sont rangées dans des portefeuilles abandonnés entre deux meubles dans la lingerie (auprès d'armoires métalliques contenant les archives conservées par cette bibliothèque) ! Ces estampes ne sont plus visibles que par l'intermédiaire de diapositives. La bibliothèque de la Société de l'Histoire du protestantisme français conserve les recueils ou portefeuilles d'estampe dans un meuble à plans pour les grands formats. Par contre, les petits formats sont enfermés dans plusieurs recoins de la bibliothèque sans forcément figurer dans un inventaire accessible au chercheur (ex. des oeuvres de miséricorde d'Abraham Bosse qui ne figurent pas dans le répertoire consacré à l'iconographie). Les gravures de la collection Romane-Musculus sont conservées avec le reste des archives de ce pasteur protestant, c'est-à-dire dans la section des manuscrits.

Dans certains établissements, comme l'Hôtel de la monnaie ou le Musée de la Légion d'honneur pour la Grande chancellerie, des estampes, quelquefois précieuses, sont distraites de la collection pour orner les murs des bureaux ou des salles de réunion. Si la personne chargée de la bibliothèque de la Monnaie a ici pris soin de noter les emprunts, il faudrait veiller à cette pratique de manière à faire un inventaire exhaustif. De même, diverses institutions peuvent posséder des estampes à but décoratif ou pédagogique, sans que la bibliothèque ait un quelconque droit de regard à ce sujet. Au Conseil d'Etat, la décoration dépend d'un service qui gère l'organisation des bureaux. A l'Institut national Paris-Grignon, les planches gravées d'entomologie ou de matériel agricole sont suspendues, ou bien conservées en rouleaux, dans les chaires.

3. Les outils déjà disponibles

Mis à part le cadre de classement, qui est parfois la seule manière d'appréhender un fonds, il existe plusieurs types d'instrument de travail, inventaires et catalogues, parfois informatisés.

3.1. Inventaires ou catalogues papiers

Les collections des petits établissements ne sont pas inventoriées. Le registre d'entrée est le seul instrument de travail alors disponible ; il est d'ailleurs incomplet en ce qui concerne les estampes pour certains établissements comme le Musée de la Légion d'honneur. Parfois, l'entrée de ces images ne laisse aucune trace dans la bibliothèque car elles étaient acquises pour leur valeur d'usage : ainsi, à la Bibliothèque des Arts appliqués Duperré se trouvent des estampes qui étaient utilisées comme modèles dans les ateliers des élèves et qui ont échappé aux dégradations et destructions fréquentes dans ces endroits.

Parfois, l'inventaire est partiel, selon le statut des collections. Ainsi, au Musée du Vieux-Montmartre, si les collections thématiques de la bibliothèque ne sont pas inventoriées, il existe un inventaire ancien, repris récemment, pour les oeuvres de la

réserve du musée. A la Maison de Balzac, un registre d'inventaire particulier est affecté aux pièces retrouvées et inventoriées, car 8.000 unités (pièces et dossiers d'archives, livres, journaux, estampes et photographies) n'ont pas encore été traitées, et à celles qui perdent leur statut documentaire pour entrer dans les collections muséographiques ; cependant, un inventaire sur fiche de chaque objet permet de retrouver les estampes à partir du moment où elles sont traitées. Un inventaire a pu être réalisé à l'occasion de l'entrée d'une collection particulière. Au Musée de la Légion d'honneur, la collection de Maurice Bucquet, comprenant essentiellement des estampes (quelques dessins et photographies), a fait l'objet d'un inventaire, avant que la collection ne soit dispersée dans les séries thématiques.

A la bibliothèque Thiers, la collection Masson a fait l'objet d'un répertoire d'artistes avec renvois aux oeuvres mais ce travail ne rend pas compte de toutes les estampes présentes sur le site car la collection de Thiers renferme aussi estampes et imagerie ; de plus, dans ces deux fonds, des estampes sont restées mêlées à d'autres documents. Un répertoire d'imprimeurs-lithographes représenté dans le fonds Masson a été réalisé mais il n'y a pas de renvoi aux estampes de la collection. Les inventaires des donations, non conservés à la bibliothèque, permettraient de mieux connaître les collections et de mettre en valeur l'ensemble de caricatures jamais cataloguées ou de rassembler un corpus d'imageries d'Epinal issu des deux collections afin, même si elles restent dans leurs collections respectives, de pouvoir connaître leur intérêt de manière globale. Même situation dans le fonds général de la Bibliothèque de l'Arsenal où on peut trouver des estampes dans le fonds des manuscrits.

Des catalogues ciblés, parfois réalisés à l'occasion d'exposition, offrent une vision partielle du fonds. Le catalogue des gravures en taille-douce et en taille d'épargne du Musée des Arts et Tradition populaire¹⁷ décrit pièce par pièce avec une reproduction une partie du fonds de l'Iconothèque. A l'occasion d'expositions au Musée du Petit Palais, des catalogues raisonnés sont réalisés, par exemple pour les Rembrandt de la collection Dutuit¹⁸.

¹⁷ Musée national des Arts et Traditions populaires. *L'imagerie populaire française. 1 Gravures en taille-douce et taille-d'épargne*. Paris : Editions de la Réunion des Musées Nationaux, 1990. 481 p. ISBN : 2-7118-2229-X.

¹⁸ Exposition, Petit-Palais, 1986. *Rembrandt : eau-fortes : Collection Dutuit*. Paris : Paris-musées, 1986. 307 p. ISBN : 2-905028-10-6.

On trouve parfois un inventaire pour les collections iconographiques de manière générale, comme, par exemple, pour la Bibliothèque centrale du Muséum d'histoire naturelle ou du Service d'études du Musée de la marine.

Il peut exister plusieurs formes de catalogues d'estampes, suivant les époques. Ainsi, à la Bibliothèque polonaise, un inventaire des collections du Musée Mickiewicz a été réalisé en 1947 ; les portraits ont fait l'objet d'un catalogue ronéotypé en 1948 ainsi que le reste des estampes l'année suivante. Pour considérer l'ensemble de la collection de la bibliothèque, il faut consulter l'inventaire du musée, les catalogues des portraits inscrits par ordre alphabétique (avec un index des graveurs) et ceux des autres estampes par ordre alphabétique des graveurs (avec index des sujets) et enfin les fichiers d'inventaire pour les pièces entrées après la confection des catalogues.

Il faut également signaler le catalogue des estampes du fonds général de la Bibliothèque de l'Arsenal¹⁹. L'ordre du catalogue est l'ordre de classement des estampes, c'est à dire par tranches méthodiques.

L'estampe est parfois traitée comme un objet muséographique à part entière. A l'Institut Tessin, chaque estampe, dûment inventoriée, fait l'objet d'une fiche, comprenant, outre un numéro d'inventaire, les mentions de responsabilité, le titre, la technique, les dimensions, l'emplacement, sa provenance (date d'entrée, moyen d'acquisition, origine), les restaurations éventuellement réalisées, les expositions auxquelles la pièce a participé, les reproductions effectuées et une bibliographie. Il en est de même à la Maison de Balzac. Une infime partie des estampes du Cabinet des estampes du Musée de l'Armée est décrite ainsi, car seules les oeuvres exposées ou faisant partie des réserves du musée sont inventoriées de cette manière ; les estampes de la bibliothèque, fonds documentaire, n'ont jamais été inventoriées.

3.2. Quelques fonds informatisés

Certains fonds sont traités grâce à l'informatique. Au musée de la Poste, le logiciel Media-Bop est utilisé pour les volumes et périodiques de la bibliothèque, les dessins,

¹⁹ Schéfer, Gaston. *Catalogue des estampes, dessins et cartes composant le cabinet des estampes de la Bibliothèque de l'Arsenal*. Paris : aux bureaux de l'Artiste, 1894-1929.

peintures, estampes, photographies, cartes postales alors qu'un autre logiciel muséographique (Gabriel) est utilisé pour les calendriers, les timbres et les objets ; une passerelle entre les deux logiciels, assurant la gestion d'inventaire et la gestion bibliographique, permet une interrogation sur l'ensemble des collections. L'interrogation se fait selon les critères support, auteur, titre, mots-clés. Un thesaurus spécifique a été réalisé à partir du fichier manuel matière, d'ouvrages consacrés au domaine postal et du thesaurus Garnier. Un projet semblable a été monté pour l'informatisation des collections du musée et de la bibliothèque de la Maison de Balzac, mais ici on se heurte au problème des choix différents pour les logiciels de musée (base "Cimaise") et de bibliothèque (GEAC) de la Ville de Paris²⁰.

La bibliothèque de l'Ecole nationale des Beaux-Arts utilise également le logiciel MICROMUSEE pour ses collections de dessins, peintures, sculptures, estampes et photographies. Les recueils factices ou les estampes en feuilles sont entrées en format MARC mais de manière sommaire afin de pouvoir entrer tout le fonds dans la base, en attendant la possibilité d'exporter des notices depuis OPALINE ou JOCONDE. La bibliothèque participe d'ailleurs à cette dernière banque de données.

Au Musée national des Arts et Traditions populaires, l'inventaire est informatisé mais le véritable traitement des estampes est effectué lors de son entrée dans la base JOCONDE avec indexation selon le thesaurus Garnier-Direction des musées de France.

3.3 Collections de reproductions

Certains établissements possèdent des clichés d'une partie de leur collection d'estampes : en général 10 % du fonds est couvert. Ces clichés ont été réalisés à l'occasion d'expositions ou de demandes de chercheurs, soit par des photographes professionnels, soit par des photothèques, comme celle de la Ville de Paris.

Les estampes de la collection de l'Institut national des Jeunes Sourds ont été photographiées à l'occasion du bicentenaire de l'institution et, désormais, seule les diapositives sont proposées à la consultation. A la bibliothèque de l'Académie nationale

²⁰ Tranchida, Robert. *Création d'une base de références bibliographiques et documentaires informatisée à la Maison de Balzac*. Projet professionnel personnel de bibliothécaire. Villeurbanne : Institut de formation des bibliothécaires, 1994.

de médecine, un certain nombre de volumes de portraits de médecins a été photographié par l'Assistance publique pour son musée. Ces images remplacent la consultation des originaux mais les droits de reproductions sont détenus par l'Assistance publique.

Dans certains cas, comme au Musée de La Poste, les reproductions sont proposées au chercheur ou au documentaliste comme un instrument de recherche. En effet, des photographies noir et blanc de toutes les collections du musée permettent une première sélection d'images. Des diapositives couleurs de la collection iconographique permettent de trouver d'un coup d'oeil, grâce à un appareil de lecture spécialisé, les images qui répondent au thème recherché.

L'Iconothèque du Musée national des Arts et Traditions populaires a participé au vidéodisque VIDEOCATALOGUE. Il présente la diversité des collections françaises à travers une sélection de 50.000 images dont 10.000 estampes de ce musée.

Les clichés photographiques des oeuvres de la Bibliothèque de l'Ecole nationale des Beaux-Arts sont numérisés afin de pouvoir associer la description informatisée, sur le logiciel MICROMUSEE, et les images ; il est possible d'imprimer l'image obtenant ainsi une reproduction médiocre mais rapide et peu chère.

Nous constatons ainsi la diversité du traitement des collections d'estampes, suivant l'établissement, la nature de la collection et son importance numérique ou qualitative.

III STRUCTURE DE L'INVENTAIRE

Etant donné le grand nombre de fonds qui ne sont pas inventoriés, il est plus réaliste d'envisager un répertoire, décrivant succinctement l'intérêt de chaque collection, ou un pré-inventaire. Dans les établissements que nous avons visités, le public est constitué de chercheurs et de documentalistes car l'accès de ces fonds, particulièrement fragiles, est limité aux recherches motivées. Grâce à un répertoire des fonds d'estampes, chercheurs en histoire de l'art ou s'intéressant à l'iconographie, documentalistes de maisons d'édition pourraient repérer les établissements susceptibles de leur fournir des réponses à leur attente. C'est pourquoi, un tel répertoire se doit de couvrir avant tout les établissements, ouverts au public; qui possèdent un nombre minimum d'estampes à déterminer.

1. Quels renseignements apporter?

Devant la multiplicité des réalités que recouvre le terme de collections d'estampes, il convient de définir le champ d'un tel répertoire à la lumière des analyses de notre enquête.

La notion d'estampe couvre un large champ de l'image fixe ; le procédé d'impression est fondamental pour en définir les limites. Tout type d'image imprimé peut entrer dans la catégorie des estampes, dans la mesure où elle se présente en feuilles ou dans des recueils factices. Les albums de planches peuvent entrer dans cet inventaire, suivant la distinction entre recueil d'estampes et livre illustré en vigueur à la Bibliothèque nationale de France. Il apparaît inévitable d'inclure les estampes d'interprétation ou de reproduction. L'imagerie populaire est un type particulier d'image imprimée ; il faut donc l'inclure dans ce répertoire en précisant l'usage de ces documents (images pieuses, images publicitaires, etc.) pour répondre à des recherches spécialisées dans ce secteur. Les procédés de reproduction photomécaniques peuvent également être inclus, dans la mesure où les images découpées dans des livres, des périodiques savants ou des journaux seront considérées comme des défets.

Ainsi, historiens de la gravure, chercheurs à la recherche d'iconographies ou documentalistes auraient un instrument couvrant une large partie du domaine de l'image fixe. Avec des répertoires des collections de dessins et de photographies, nous disposerions d'un ensemble d'outils permettant de localiser tous les fonds iconographiques et de fournir une information large ou plus spécialisée.

Divers renseignements doivent être fournis. Tout d'abord, la localisation (nom, adresse, numéro de téléphone, horaires d'ouverture, fermeture annuelle) et les conditions d'accès doivent s'accompagner du niveau d'accessibilité des collections d'estampes. Pour orienter l'utilisateur vers une sélection d'adresses, il convient de noter avec précision les sujets et les époques représentées dans les collections.

Ensuite, mentionner s'il s'agit d'une collection iconographique ou bien d'une série d'estampes. En effet, de nombreux établissements possèdent une collection d'images en feuilles (généralement des défauts, des cartes postales, des photographies et parfois des dessins), qui a été constituée au fil des années dans un but essentiellement documentaire. Par contre, d'autres collections ont été constituées par support et ne comportent que des images imprimées. Il faut aussi signaler la présence sur le même site d'autres sortes d'images (dessins, photographies, affiches, cartes postales, coupures de presse, imagerie, autre). Il serait également intéressant de mentionner les collections particulières (imagerie, artistes importants, thèmes particuliers) qui donnent son originalité à la collection envisagée par rapport aux autres fonds d'estampes des autres établissements.

Les inventaires, catalogues, fichiers ainsi que le classement, en l'absence des outils précédents, doivent être décrits précisément (pourcentage de couverture de la collection, degré de finesse : mention sommaire, catalogage par lots, catalogage pièce à pièce) pour permettre de cerner le contenu des fonds et les critères de recherche pertinents. La mention de l'informatisation de la collection d'estampes, en précisant le type de logiciel, serait aussi un renseignement utile à la recherche.

Enfin, une indication des différents supports de substitution utilisés pour la consultation ou la reproduction serait précieuse pour le chercheur désireux d'emporter avec lui une image, trace assimilable à la prise de notes, comme pour le documentaliste cherchant une reproduction à fournir à son éditeur. Dans le cas de droits de reproduction à verser à des organismes particuliers, il faudrait le préciser. De même, les tarifs et les

délais d'obtention d'une reproduction seraient des précisions utiles, à moins que ces indications, soumises à des fluctuations, soient réservées à la consultation sur place.

2. Proposition de questionnaire

Le questionnaire que nous avons utilisé et perfectionné au cours de notre enquête reprend ces idées.

Nom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Statut des fonds :

Conditions d'accès :

Fermeture annuelle :

Domaines couverts :

Epoques représentées :

Collections particulières :

Type de collection :

d'estampes :

iconographiques comprenant des estampes :

autres documents

dessins

pastels, gouaches

affiches

plans

cartes géographiques

cartes postales

défets d'ouvrages ou de journaux

images populaires

images pieuses

autres

Inventaire :

général
de la collection iconographique
de la collection d'estampes

Catalogues :

de la collection iconographique
de la collection d'estampes
d'exposition où sont répertoriés des estampes

Informatisation des fonds d'images :

réalisée (type de logiciel)
en projet

Critères de recherche possibles :

auteur
thème

Reproductions

destinées à la consultation
destinées à la reproduction

Historique :

dons
achats
collection ouverte ou fermée

3. Normalisation

Lorsque les fonds sont catalogués, la méthode et le niveau de catalogage sont très divers. Dans les musées, les estampes sont souvent décrites avec la même grille que d'autres objets muséographiques ; les bibliothèques s'inspirent, parfois très librement, des normes en usage pour le livre imprimé. Il faut signaler le traitement particulier que nécessite l'image religieuse. Une fiche signalétique a été mise au point pour prendre en compte l'identification, la description, la gestion de ces images mais aussi leur forte valeur d'usage²².

Dans le cas d'un pré-inventaire, l'usage de la norme AFNOR Z 44-077²³, consacrée au catalogage de l'image fixe, permettrait un catalogage par lots. En effet, si certains musées, comme l'Institut Tessin, ont une petite collection d'estampes originales, d'autres établissements possédant des images documentaires en grande quantité et de valeur très inégale ne peuvent se permettre un tel traitement. Comme l'estampe est une image sérielle, souvent accompagnée d'un texte et appréhendée par un support, insérée dans un ensemble lui donnant son sens, un tel catalogage paraît raisonnable.

Ces renseignements sur chaque établissement doivent être accompagnés d'un index par sujet. La mise au point des autorités matière pour le répertoire pose un problème car chaque établissement possède son propre système d'indexation, élaboré souvent au fil des années et quelquefois non écrit. Ainsi, les estampes de la Bibliothèque du Saulchoir sont entrées dans la base de données informatisée avec une indexation matière qui n'existe que dans la mémoire du bénévole chargé de l'opération.

Quelques musées ont adopté le thesaurus GARNIER. Elaboré par François Garnier pour le Ministère de la Culture²⁴, il est destiné au traitement de l'iconographie des oeuvres et objets d'art, quel que soit la technique ou le support. L'Iconothèque du Musée des Arts et Traditions populaires utilise ce thesaurus complété et mis à jour par la Direction des Musées de France parce qu'ils collaborent à la base de données JOCONDE. Le Musée de la Poste, comme d'autres établissements, utilise également ce système

²² Cette grille a été élaborée par Evelyne Sigoillot, à partir de la collection de la Bibliothèque du Saulchoir, dans le cadre d'un mémoire d'ethnographie consacré à l'image pieuse en 1987.

²³ A paraître fin 1995.

²⁴ Garnier, François. *Thesaurus iconographique. Système descriptif des représentations*. Paris : Le Léopard d'or, 1984. 239 p. ISBN : 2-86377-032-2.

d'indexation, complété par les entrées du fichier matière et des termes tirés d'ouvrages spécialisés dans le domaine des postes.

La Bibliothèque nationale de France utilise le système RAMEAU pour OPALINE. Cependant, si l'image imprimée est encyclopédique, ce système apparaît insuffisant à bien des égards pour décrire chaque image entrée dans cette base. C'est pourquoi, 40 % des vedettes utilisées ont été créées par le service lui-même pour les besoins de l'analyse de l'image. Une réflexion sur l'indexation de l'image avec RAMEAU va être lancée prochainement par l'Association des bibliothécaires français. La bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts a choisi de pratiquer une indexation sommaire en attendant de pouvoir un jour récupérer les notices d'OPALINE. Ce deuxième système a l'avantage de pouvoir décrire également des livres, donc de permettre l'indexation des documents multimédia et de rendre un jour compatible un répertoire des fonds d'estampes en ligne avec un répertoire des livres illustrés.

Nous n'avons pas rencontré au cours de notre enquête d'établissements utilisant le système descriptif d'oeuvres d'art généraliste ICONCLASS²⁵, développé par l'Institut d'histoire de l'Art de l'Université de Leyde, ou l'ART AND ARCHITECTURE THESAURUS²⁶ du Musée Paul Getty à Malibu. Un thesaurus spécifique à la photographie a été élaboré par la Documentation française pour la base de données ICONOS²⁷. Il serait possible de s'inspirer de l'expérience des concepteurs de ce système d'indexation de l'image fixe pour en retenir un parmi tous ceux cités ci-dessus.

De même, s'il ne s'agit pas de décrire estampe par estampe chaque fonds dans un tel répertoire, il convient d'y faire figurer une liste des graveurs cités par les établissements quand ces derniers signalent l'importance (qualitative ou quantitative) de tel ou tel artiste dans leur collection. L'index des graveurs pourrait suivre soit un

²⁵ Koninklijke Nederlandse Akademie van Wetenschappen. H. Van de Waal. *Iconclass, an iconographic classification system*. Completed and edited by L.D. Couprie with E. Tholen, G. Vellekoop. Amsterdam : North-Holland Publishing Company, 1985. 10 vol.

²⁶ *Art and architecture thesaurus*. Toni Petersen dir. 2e éd. New York ; Oxford : Oxford University Press, 1994. 5 vol. ISBN : 0-19-508756-9.

²⁷ La version imprimée doit paraître prochainement. Cf. Mailho-Daboussi, Lorraine. Création d'un thesaurus images. L'expérience de la banque de données Iconos sur les fonds de photographies. *Documentaliste - Sciences de l'information*, 1995, vol. 32, n° 2, p. 99-105.

dictionnaire spécialisé, comme celui de Bénézit²⁸ ou celui de Thieme et Becker²⁹. La liste des noms d'artistes du Musée Paul Getty, qui semble faire autorité, recense près de 100.000 noms d'artistes ou d'architectes ; il existe une version imprimée³⁰ ou une version informatisée. Enfin, il est possible d'utiliser le CD-ROM des autorités de la Bibliothèque nationale contenant les notices d'autorité dont les vedettes constituent les points d'accès normalisés au fichier bibliographique de la base BN-OPALE. Ce dernier choix serait homogène avec celui de RAMEAU pour les sujets.

Il serait aussi intéressant de faire un index par type d'images. Cet index typologique permettrait de renseigner les chercheurs travaillant sur des images spécifiques. On pourrait prendre pour base la typologie des images fixes fournie en annexe de la norme Z 44-077, qui comprend à la fois des termes généralistes et spécifiques. Il apparaît plus délicat de proposer un index par technique, car cela nécessiterait un travail colossal au vu du faible nombre de fonds possédant un inventaire ou un catalogue précisant ce critère. Le lecteur, souhaitant étudier une technique particulière, devrait plutôt aborder cet inventaire par le biais des époques représentées.

L'estampe, étant par nature une image multiple, un tel inventaire permettrait au public intéressé d'étudier la même image dans l'établissement offrant les meilleures conditions de consultation et de recherche par comparaison avec d'autres images offrant à chaque fois des conditions particulières.

²⁸ Bénézit, Emmanuel. *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs de tous les temps et de tous les pays*. Nouvelle éd. refondue et corrigée sous la direction des héritiers de E. Bénézit. Paris: Grund, 1976. 10 vol.

²⁹ Thieme, Ulrich, Becker Félix. *Allgemeines Lexicon der Bildenden Künstler von der Antike bis zur Gegenwart*. Leipzig, : W. Engelmann, 1907-1950. 37 vol.

³⁰ *The Union list of artist names*. James M. Bayer, project manager. New York : G.K. Hall, 1994. 4 vol. ISBN : 0-8161-0725-4.

CONCLUSION

Lors de notre enquête téléphonique, les responsables des services d'archives, de bibliothèques ou de musées nous ont quelquefois répondu que l'établissement ne possédait pas d'estampes, mais seulement des images gravées ou imprimées sans intérêt artistique. Souvent, on nous a demandé quelle définition de l'estampe nous avions à l'esprit. C'est à ces interrogations que cette étude tente d'apporter des solutions. En effet, un répertoire de l'image imprimée paraît le mieux répondre aux difficultés soulevées par la définition du terme d'estampe. Ainsi, après la photographie, un nouveau champ de l'image fixe serait couvert.

L'élaboration d'un tel répertoire au niveau national est assurément un travail de longue haleine, qui suppose un travail d'équipe et une collaboration active des responsables des services d'archives, des bibliothèques et des musées. Face au grand nombre d'établissements de ce type en France, cette entreprise apparaît colossale. Cependant, la réalisation de la base de données ICONOS de la Documentation française prouve que c'est possible. Le but est de fournir un instrument de travail au public des services d'archives, des bibliothèques et centres de documentation et des musées. Mais, c'est aussi participer à la prise de conscience de la valeur, parfois ignorée, de ces collections inégalement traitées selon les structures. Car, il attire l'attention des responsables de ces fonds sur l'intérêt de mieux les organiser pour les communiquer au public d'aujourd'hui et les préserver pour le public de demain.

Réaliser un répertoire des fonds d'estampes en France se révèle être une aventure passionnante, à laquelle il nous a été donné de participer de manière bien modeste. Espérons que la réflexion apportée par ce mémoire pourra inspirer une entreprise de cette sorte.

ANNEXE I : BIBLIOGRAPHIE

GENERALITES

Association des professionnels de l'information et de la documentation-France. Secteur audiovisuel. *Le Thesaurus de l'image : étude des langages documentaires pour l'audiovisuel*. Paris : ADBS éditions, 1995. 94 p. (Collection Sciences de l'Information. Série Recherches et documents) ISBN : 2-9010-46-78-9.

Collard, Claude, Giannattasio, Isabelle et Melot, Michel. *Les Images dans les bibliothèques*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1995. (Collection Bibliothèques). ISBN : 2-7654-0577-8.

France. Conseil supérieur des bibliothèques. *Rapport du président pour l'année 1994*. Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1995. 132 p. I.S.S.N : 1157-3600.

France. Direction de l'administration générale des services de la culture. Mission de la recherche et de la technologie. *Bases de données et banques d'images du Ministère de l'éducation nationale et de la culture : services et établissements publics*. Paris : la Documentation française, 1993. 191 p. ISBN : 2-11-087409-0.

Musée-Galerie de la Seita. *L'image de piété en France : 1814-1914*. Notes conjointes de Michel Albaric, Catherine Rosenbaum-Dondaine et Jean-Pierre Seguin. Paris : Musée-Galerie de la Seita, 1984. 199 p.

Ce catalogue d'exposition présente une description des classifications pour ce type de document, une présentation de la collection de la Bibliothèque nationale ainsi que de celle de la Bibliothèque du Saulchoir (p. 183-186).

Musée national des Arts et Traditions populaires. *L'imagerie populaire française. I Gravures en taille-douce et taille-d'épargne*. Paris : Editions de la Réunion des Musées Nationaux, 1990. 481 p. ISBN : 2-7118-2229-X.

REPERTOIRES DE BIBLIOTHEQUES ET DE CENTRES DE DOCUMENTATION

Bibliothèque publique d'information. *Oriente express : répertoire des bibliothèques et centres de documentation parisiens*. 5e éd. rev. et augm. Paris : bibliothèque publique d'information, 1993. 277 p. ISBN : 2-902706-63-4.

Ce répertoire recense 233 bibliothèques et centre de documentation, classés alphabétiquement, ainsi que les CADIST et les centres culturels. L'entrée "estampes" de l'index ne renvoie qu'au Cabinet des estampes et de la photographie de la Bibliothèque nationale de France. Quant aux descriptions de la nature des fonds, elles sont souvent sommaires : les mentions de fonds d'estampes ne sont pas toujours indiquées dans des bibliothèques qui possèdent des fonds importants ou bien seulement par le terme "iconographie".

Bibliothèques et musées des arts du spectacle dans le monde. 4e éd. Paris : Ed. du CNRS, 1992. 740 p. ISBN : 2-222-04604-1.

Ce répertoire recense 27 bibliothèques et centres de documentation, classés géographiquement et alphabétiquement. A chaque établissement correspond une notice très détaillée, notamment sur la nature et le classement des fonds.

Conférence des grandes écoles. *Répertoire des bibliothèques et centres de documentation*. Paris : 1993. 159 p.

Ce répertoire présente 125 bibliothèques de grandes écoles, classées alphabétiquement. Il n'y a pas d'index permettant de retrouver des fonds d'estampes mais 100 gravures sont signalées à l'Ecole nationale supérieure des Mines de Paris ainsi qu'un fonds iconographique à l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris.

Espérou, Maud. *Répertoire des bibliothèques spécialisées françaises*. Paris : Association des bibliothécaires français, 1994. 522 p. ISBN : 2-900177-10-3.

Ce répertoire recense 278 bibliothèques et centres de documentation parisiens classés géographiquement et alphabétiquement. Il ne mentionne ni les fonds locaux des bibliothèques municipales, ni les bibliothèques universitaires dont la création est liée à celle de leur université, ni les centres de documentation ne conservant pas des collections de livres ou de périodiques. Bien qu'il ne mentionne que le Musée Rodin dans l'index général à l'entrée "estampes", des fonds d'estampes sont signalés dans la description détaillée des fonds de nombreux autres établissements.

Leleu-Rouvray, Geneviève. *Le fil d'Ariane : bibliothèques spécialisées de Paris et de la région parisienne*. Saint-Maur-des-Fossées : G. Leleu-Rouvray, 1993. 453 p. ISBN : 2-9508275-0-0.

Ce répertoire recense 363 bibliothèques pour Paris et sa région parisienne classées par thème. Deux entrées concernent notre sujet : "estampes" et "iconographie", qui se recoupent largement. Les fonds sont décrits par thème, sans évaluation numérique.

Mairie de Paris. Direction des affaires culturelles. *Annuaire des bibliothèques*. 3e éd. Paris : 1993. 173 p.

Ce répertoire des bibliothèques de la Ville de Paris comporte un index thématique des spécialités. Les entrées "arts graphiques" et "illustration, techniques" renvoient aux bibliothèques des Arts graphiques, Forney et de l'Ecole Estienne.

Ministère de l'Education nationale. Direction de la programmation et du développement universitaire. *Des bibliothèques de recherche au service de l'enseignement supérieur : les CADIST, Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique*. Paris : La Documentation française, 1992. 167 p. ISBN : 2-11-002718-5.

Ce répertoire de bibliothèques, destiné aux chercheurs, est divisé en grandes disciplines. Les entrées "estampe" et "gravure" renvoient à la Bibliothèque d'art et d'archéologie. Il offre des descriptions très détaillées des collections.

Patrimoine des bibliothèques de France. 1. Ile de France. Paris : Payot, 1995. ISBN : 2-228-88964-4.

Ce répertoire, que nous n'avons pas pu consulter en raison de la date de sa parution, recense les fonds patrimoniaux de 50 bibliothèques, ouvertes au public et qui ont catalogué leur fonds. Un index, pour l'ensemble de la collection, est publié à part.

Répertoire des bibliothèques et organismes de documentation. Paris : Bibliothèque nationale, 1971. 735 p.

Ce répertoire recense 1292 établissements pour Paris et la région parisienne; il a été corrigé en 1973 par un supplément, rédigé en collaboration avec la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, qui mentionne 384 institutions supplémentaires. L'entrée "estampes" renvoie aux cabinets des estampes de la Bibliothèque nationale de France et du Musée Carnavalet. L'entrée "gravure" renvoie au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale de France, à la Bibliothèque Forney et à celle de l'Union centrale des arts décoratifs; une entrée "gravure sur bois" a été spécifiée pour la Bibliothèque des arts graphiques. Ce répertoire, toujours utile pour ses notices très détaillées, date cependant de vingt ans.

Réunion des bibliothèques universitaires de Paris. *Les bibliothèques des Universités de Paris*. Paris : Person, 1981-1984.

1. Lettres et arts, droit et sciences économiques, sciences de l'homme et de la société. 1981. 211 p. ISBN : 2-86420-007-4.
2. Sciences mathématiques, physiques, chimiques, sciences de la terre, sciences de la vie, sciences médicales, odontologiques, pharmaceutiques. 1984. 159 p. ISBN : 2-86420-007-4.

Ce guide, à l'usage des étudiants et des chercheurs, recense les bibliothèques universitaires, en décrivant de manière très complète, leurs fonds et leur organisation.

Thompson, Marie-Claude. *Les sources de l'histoire de l'art en France : répertoire des bibliothèques, centres de documentation et ressources documentaires en art, architecture et archéologie*. Paris : Association des bibliothécaires français, 1994. 310 p. ISBN : 2-900177-08-1.

Ce répertoire recense 131 établissements parisiens classés géographiquement et alphabétiquement. Il ne mentionne ni les fonds ayant fait l'objet d'un recensement particulier, ni ceux traitant de domaines connexes comme les arts et traditions populaires ou l'ethnologie, ni certains établissements spécifiques comme les archives ou les bibliothèques religieuses. Les entrées "arts graphiques" et "estampes" de l'index permettent de recenser dix bibliothèques mais des fonds d'estampes sont signalés dans la description détaillée des fonds de nombreuses autres institutions.

World guide to libraries. 11e édition. München, New York, London, Paris : K.G. Saur, 1993. xxvii-1179 p. ISBN : 3-598-20720-4.

World guide to special libraries. 4e édition. München, New Providence, London, Paris : K.G. Saur, 1995. ISBN : 3-598-22234-3.

Ce répertoire recense géographiquement et thématiquement bibliothèques et centres de documentation. L'entrée "Printing" renvoie uniquement à l'Ecole Estienne et à l'Imprimerie nationale.

Répertoires de musées

Barnaud, Germaine. *Répertoire des musées et collections publiques de France*. Paris : Editions de la Réunion des musées nationaux, 1992. 470 p. ISBN : 2-7118-0195-0.

Ce répertoire recense 83 musées pour Paris. Il n'y a pas d'index par sujet ou par type de collection.

Cabanne, Pierre. *Guide des musées de France*. 5e édition revue et mise à jour. Paris : Bordas, 1990. viii-752 p. ISBN : 2-04-018446-5.

Ce guide, à l'usage du grand public, décrit les collections, salle après salle pour les plus importants, de 107 musées parisiens en mentionnant les principales oeuvres.

Costaz, Gilles. *Guide des 200 musées de Paris et de l'Île-de-France*. Paris : Editions Princesse, cop. 1978. 223 p. ISBN : 2-85961-045-6.

Ce guide se veut à la fois livre pratique et ouvrage de documentation, adressé aux touristes comme aux éducateurs. Il recense 90 musées parisiens dont certains peu connus et d'accès réservé.

Ministère de la Culture et de l'Éducation nationale. Direction des Musées de France. *Direction des musées de France, mode d'emploi*. Paris : Direction des musées de France, ca 1992. 78 p.

Ce répertoire administratif donne une liste des musées dépendant de la Direction des Musées de France, sans mention des collections.

Ministère de la Culture et de la Francophonie. Direction des Musées de France. *Musées services publics : guide des services culturels*. Paris : Réunion des musées nationaux, 1992. 431 p.

Ce guide fournit une liste semblable à l'ouvrage précédent.

ANNEXE II : LISTE D'ETABLISSEMENTS PARISIENS

POSSEDANT DES FONDS D'ESTAMPES

Cette liste présente les coordonnées des établissements possédant des fonds d'estampes, par type de structure (archives, bibliothèques, musées) et par arrondissement. Elle a été établie à partir des indications fournies par les répertoires cités dans la bibliographie et contrôlée par une enquête téléphonique. Lorsque plusieurs collections d'estampes appartiennent à un même organisme mais sont conservées dans des structures différentes (archives, bibliothèque ou musée), l'organisme a été cité dans chaque division.

ARCHIVES

- SERVICE DES ARCHIVES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE DE PARIS
7, rue des Minimes - 75003 Paris - 40.27.50.78
- SERVICE DES ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE DE PARIS
Ibis, rue des Carmes - 75005 Paris - 44.41.51.00
- ARCHIVES ET DOCUMENTATION DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
37, quai d'Orsay - 75351 Paris - 43.17.42.82
- ARCHIVES HISTORIQUES DE L'ARCHEVECHE DE PARIS
8, rue de la Ville-l'Evêque - 75384 Paris cédex 08 - 49.24.11.11
- ARCHIVES DE PARIS
18, boulevard Sérurier - 75019 Paris - 42.39.55.55

BIBLIOTHEQUES

1ER ARRONDISSEMENT

- BIBLIOTHEQUE DE L'UNION CENTRALE DES ARTS DECORATIFS
107-109, rue de Rivoli - 75001 Paris - 42.60.32.14
- CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'UNION FRANÇAISE DES ARTS DU COSTUME
107, rue de Rivoli - 75001 Paris - 42.60.46.45

2E ARRONDISSEMENT

- BIBLIOTHEQUE D'ART ET D'ARCHEOLOGIE
Fondation Jacques Doucet - 2-4, rue Vivienne - 75083 Paris cédex 02 - 47.03.76.20
- BIBLIOTHEQUE-MUSEE DE LA COMEDIE FRANÇAISE
98, galerie Beaujolais - 75002 Paris - 44.58.14.00

3E ARRONDISSEMENT

- BIBLIOTHEQUE DE L'ÉCOLE SUPERIEURE DES ARTS APPLIQUES DUPERRÉ
16, rue Dupetit-Thouars - 75003 Paris - 42.78.59.09
- BIBLIOTHEQUE DE L'INSTITUT TESSIN, CENTRE CULTUREL SUEDOIS
11, rue Payenne - 75003 Paris - 42.71.82.20

4E ARRONDISSEMENT

- BIBLIOTHEQUE ADMINISTRATIVE DE LA VILLE DE PARIS
Hôtel de ville - 75196 Paris - 42.76.48.87
- BIBLIOTHEQUE DE L'ARSENAL. FONDS GENERAL
1, rue de Sully - 75004 Paris - 42.77.44.21
- BIBLIOTHEQUE FORNEY
1, rue du Figuier - 75004 Paris - 42.78.14.60
- BIBLIOTHEQUE HISTORIQUE DE LA VILLE DE PARIS
Hôtel Lamoignon - 24, rue Pavée - 75004 Paris - 42.74.44.44
- BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. DEPARTEMENT DES ARTS DU SPECTACLE
1, rue de Sully - 75004 Paris - 42.77.44.21
- BIBLIOTHEQUE POLONAISE
Société historique et littéraire polonaise - 6 quai d'Orléans - 75004 Paris - 43.54.35.61

5E ARRONDISSEMENT

- BIBLIOTHEQUE DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS DECORATIFS
31, rue d'Ulm - 75005 Paris - 42.34.97.27

- BIBLIOTHEQUE DE LA SOCIETE ASIATIQUE
52, rue du Cardinal Lemoine - 75005 Paris - 44.27.18.04

- BIBLIOTHEQUE DE L'INSTITUT D'ETUDES PORTUGAISES ET BRESILIENNES
17, rue de la Sorbonne - 75230 Paris cedex 05- 40.46.29.17

- BIBLIOTHEQUE DE LA SORBONNE
47, rue des Ecoles - 75230 Paris cédex 05 - 40.46.31.04

- BIBLIOTHEQUE VICTOR COUSIN
47, rue des Ecoles - 75230 Paris cédex 05 - 43.29.12.13

- BIBLIOTHEQUE SAINTE-GENEVIEVE
10, place du Panthéon - 75005 Paris 6 - 43.29.61.00

- BIBLIOTHEQUE DE L'ECOLE NATIONALE DES CHARTES
19, rue de la Sorbonne - 75005 Paris - 46.33.41.82

- BIBLIOTHEQUE CENTRALE DU MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
38, rue Geoffroy-Saint-Hilaire - 75005 Paris - 40.79.36.33

- BIBLIOTHEQUE DE L'INSTITUT NATIONAL DES JEUNES SOURDS
254, rue Saint-Jacques - 75005 Paris - 43.29.24.13

6E ARRONDISSEMENT

- BIBLIOTHEQUE DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS
17, quai Malaquais - 75272 Paris cédex 06 - 42.60.34.57

- BIBLIOTHEQUE DES ARTS GRAPHIQUES
Mairie du VIe arrondissement - 78, rue Bonaparte - 75006 Paris - 43.54.88.78

- BIBLIOTHEQUE DE LA DIRECTION DES MONNAIES ET MEDAILLES
11, quai de Conti - 75006 Paris- 40.46.55.36
- BIBLIOTHEQUE INTER-UNIVERSITAIRE DE MEDECINE
12, rue de l'Ecole-de-médecine - 75270 Paris cédex 06 - 40.46.19.60
- BIBLIOTHEQUE DE L'ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE
16, rue Bonaparte - 75006 Paris - 46.34.60.70
- BIBLIOTHEQUE DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES
60, boulevard Saint-Michel - 75272 Paris cédex 06 - 40.51.90.56
- BIBLIOTHEQUE DU SENAT
15, rue de Vaugirard - 75006 Paris - 42.34.35.38
- BIBLIOTHEQUE DE L'INSTITUT DE FRANCE
23, quai de Conti - 75006 Paris - 43.54.85.40
- BIBLIOTHEQUE DE L'ACADEMIE DES SCIENCES
Institut de France- 23, quai Conti - 75006 Paris
- BIBLIOTHEQUE MAZARINE
23, quai de Conti - 75006 Paris - 43.54.89.48
- BIBLIOTHEQUE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS
21, rue d'Assas - 75270 Paris cedex 06 - 45.39.52.00
- BIBLIOTHEQUE DE LA FONDATION JEAN DUBUFFET
137, rue de Sèvres - 75006 Paris - 47.34.12.63
- BIBLIOTHEQUE DE L'ORATOIRE
75, rue de Vaugirard - 75006 Paris - 45.48.96.73
- BIBLIOTHEQUE DE L'ACADEMIE DE CHIRURGIE
15, rue de l'Ecole de Médecine - 75006 Paris - 43.29.34.44

- BIBLIOTHEQUE INTERUNIVERSITAIRE DE PHARMACIE
4, avenue de l'Observatoire - 75270 Paris cedex 06 - 43.29.12.08

7E ARRONDISSEMENT

- BIBLIOTHEQUE DE LA SOCIETE DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS
54, rue des Saints-Pères - 75007 Paris - 45.48.62.07
- INSTITUT MEMOIRES DE L'EDITION CONTEMPORAINE
25, rue de Lille - 75007 Paris - 42.61.29.29
- BIBLIOTHEQUE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
126, rue de l'Université - 75355 Paris - 40.63.64.30
- CENTRE DE DOCUMENTATION DU MUSEE DES PLANS-RELIEFS
Hôtel des Invalides - 75007 Paris - 45.51.95.05

8E ARRONDISSEMENT

- SERVICE DE DOCUMENTATION DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE
9, rue de Berry - 75008 Paris - 44.43.13.05

9E ARRONDISSEMENT

- BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE . OPERA
8, rue Scribe - 75009 Paris - 47.42.07.02
- BIBLIOTHEQUE THIERS
27, place Saint-Georges - 75009 Paris - 48.78.14.33
- BIBLIOTHEQUE DE LA FONDATION TAYLOR
1, rue La Bruyère - 75009 Paris - 48.74.85.24
- BIBLIOTHEQUE DU GRAND-ORIENT DE FRANCE
16, rue Cadet - 75009 Paris - 45.23.20.92

12E ARRONDISSEMENT

- BIBLIOTHEQUE DE L'ECOLE SUPERIEURE BOULLE
9, rue Pierre Bourdan - 75012 Paris - 43.46.67.34

13E ARRONDISSEMENT

- BIBLIOTHEQUE DE L'ECOLE SUPERIEURE ESTIENNE DES ARTS ET INDUSTRIES
GRAPHIQUES
18, boulevard Auguste Blanqui - 75013 Paris - 43.36.96.19
- BIBLIOTHEQUE DU MOBILIER NATIONAL ET DE LA MANUFACTURE NATIONALE DES
GOBELINS
1, rue Berbier du Mets - 75013 Paris - 44.08.52.92
- BIBLIOTHEQUE MARGUERITE DURAND
79, rue Nationale - 75013 Paris - 45.70.80.30
- BIBLIOTHEQUE DU SAULCHOIR
43bis, rue de la Glacière - 75013 Paris - 45.87.05.33
- CENTRE D'ETUDES SUR LES RELIGIONS TIBETAINES
29, rue Daviel - 75013 Paris - 45. 80.49.00

14E ARRONDISSEMENT

- BIBLIOTHEQUE DE L'ECOLE SPECIALE D'ARCHITECTURE
254, boulevard Raspail - 75014 Paris - 40.47.40.22
- BIBLIOTHEQUE FRANCISCAINE PROVINCIALE
26-32, rue Boissonade - 75014 Paris - 43.21.56.42

15E ARRONDISSEMENT

- BIBLIOTHEQUE DE L'IMPRIMERIE NATIONALE
27, rue de la Convention - 75 732 Paris cédex 15 - 40.58.34.40

16E ARRONDISSEMENT

- BIBLIOTHEQUE-FILMOTHEQUE DE L'IMAGE
92, avenue Kléber - 75116 Paris - 53.70.12.80
- BIBLIOTHEQUE DU CENTRE CULTUREL PORTUGAIS
51, avenue d'Iéna - 75116 Paris - 47.20.86.84
- BIBLIOTHEQUE DE L'ECOLE FRANÇAISE D' EXTREME-ORIENT
22, avenue du président-Wilson - 75116 Paris - 53.70.18.41
- BIBLIOTHEQUE DU MUSEE DE L'HOMME
Palais de Chaillot. Place du Trocadéro - 75116 Paris - 44.05.72.11

18E ARRONDISSEMENT

- BIBLIOTHEQUE DE LA SOCIETE DU VIEUX-MONTMARTRE
12, rue Cortot - 75018 Paris - 46.06.61.11

19E ARRONDISSEMENT

- BIBLIOTHEQUE UKRAINIENNE SIMON PETLURA
6, rue de Palestine - 75019 Paris - 42.02.29.56

MUSEES1ER ARRONDISSEMENT

- MUSEE DES ARTS DECORATIFS
107, rue de Rivoli - 75001 Paris - 42.60.32.14
- MUSEE DU LOUVRE
34, quai du Louvre - 75001 Paris -40.20.50.50

3E ARRONDISSEMENT

- CABINET DES ESTAMPES DU MUSEE CARNAVALET
23, rue de Sévigné - 75003 Paris - 42.72.21.13
- MUSEE DE LA CHASSE ET DE LA NATURE
Hôtel Guénégaud - 60, rue des Archives - 75003 Paris - 42.72.86.43
- CABINET DES ARTS GRAPHIQUES DU MUSEE NATIONAL PICASSO
5, rue Thorigny - 75003 Paris - 42.71.25.21
- MUSEE DES TECHNIQUES
292, rue Saint-Martin - 75003 Paris - 40.27.23.31

4E ARRONDISSEMENT

- MAISON DE VICTOR HUGO
6, place des Vosges - 75004 Paris - 42.72.10.16
- MUSEE ADAM-MICHIEWICZ
75004 Paris - 43.54.35.61
- MUSEE DE NOTRE-DAME DE PARIS
10, rue du Cloître Notre-Dame - 75004 Paris - 43.25.42.92

5E ARRONDISSEMENT

- MUSEE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS
47, quai de Tournelle - 75005 Paris - 46.33.01.43
- MUSEE DES COLLECTIONS HISTORIQUES DE LA PREFECTURE DE POLICE
1bis rue des Carmes - 75005 Paris - 43.29.21.57

6E ARRONDISSEMENT

- MUSEE NATIONAL EUGENE-DELACROIX
6, place de Furstenberg - 75006 Paris- 43.54.04.87

- **MUSEE D'HISTOIRE DE LA MEDECINE**
12, rue de l'Ecole de Médecine - 75006 Paris - 40.46.16.93
- **MUSEE DE LA MONNAIE**
11, quai de Conti - 75006 Paris - 40.46.55.24
- **MUSEE NATIONAL EUGENE DELACROIX**
6, rue de Furstemberg - 75006 Paris - 43.54.04.87

7E ARRONDISSEMENT

- **MUSEE DE L'ARMEE**
Hôtel des Invalides - 75007 Paris - 44.42.37.70
- **MUSEE DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE BDIC**
Hôtel des Invalides - 75007 Paris - 45.51.93.02
- **MUSEE-GALERIE DE LA SEITA**
12, rue Surcouf - 75007 Paris - 45.56.60.17
- **MUSEE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR ET DES ORDRES DE CHEVALERIE**
2, rue de Bellechasse - 75007 Paris - 40.62.84.256
- **MUSEE D'ORSAY**
1, rue Bellechasse - 75007 Paris - 40.49.48.14
- **MUSEE DES PLANS-RELIEFS**
Hôtel des Invalides - 75007 Paris - 45.51.95.05

8E ARRONDISSEMENT

- **MUSEE CERNUSCHI**
7, avenue Vélasquez - 75008 Paris - 45.63.50.75
- **MUSEE DU PETIT-PALAIS**
Avenue Winston-Churchill - 75008 Paris - 42.65.12.73

9E ARRONDISSEMENT

- MUSEE NATIONAL GUSTAVE MOREAU
14, rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris - 40.74.38.50

15E ARRONDISSEMENT

- MUSEE DE LA POSTE
34, boulevard de Vaugirard - 75015
Paris - 42.79.24.23

16E ARRONDISSEMENT

- MUSEE D'ART MODERNE DE LA VILLE DE PARIS
11, avenue du Président Wilson - 75016 Paris - 47.23.61.27
- ICONOTHEQUE DU MUSEE NATIONAL DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES
6, avenue du M. Gandhi - 75116 Paris - 47.47.69.80
- MAISON DE BALZAC
47, rue Raynouard - 75016 Paris - 42.24.56.38
- MUSEE DE L'HOMME
Palais de Chaillot. Place du Trocadéro - 75116 Paris - 44.05.72.11
- MUSEE NATIONAL D'ENNERY
59, avenue Foch - 75016 Paris - 45.53.57.96
- MUSEE NATIONAL DU SPORT
24, rue du Commandant Guilbaud - 75016 Paris - 40.45.99.12
- MUSEE GUIMET
6, place d'Iéna - 75016 Paris - 47.23.61.65
- MUSEE DE LA MARINE
Place du Trocadéro - 75016 Paris - 45.53.31.70

- CABINET DES ESTAMPES DU MUSEE DE LA MODE ET DU COSTUME
Palais Galliera - 10, avenue Pierre 1er de Serbie - 75116 Paris - 47.20.85.23

18E ARRONDISSEMENT

- MUSEE D'ART JUIF
42, rue des Saules - 75018 Paris - 42.57.84.15
- MUSEE DU VIEUX-MONTMARTRE
12, rue Cortot - 75018 Paris - 46.06.61.11

TABLE DES MATIERES

<u>RESUME ET DESCRIPTEURS</u>	<u>1</u>
<u>REMERCIEMENTS</u>	<u>2</u>
<u>INTRODUCTION</u>	<u>3</u>
INTERET DE REALISER UN REPERAGE DES FONDS D'ESTAMPES EN FRANCE	3
CHOIX D'UN ECHANTILLON D'ETABLISSEMENTS POSSEDANT DES ESTAMPES	5
<u>I LA NOTION D'ESTAMPE</u>	<u>9</u>
1. DEFINITION DE L'"ESTAMPE"	9
2. ESTAMPES ET PHOTOGRAPHIES	10
3. ESTAMPE ET IMAGERIE	11
4. ESTAMPE ET LIVRES ILLUSTRES	13
<u>II. QUELLE METHODE DE RECENSEMENT ?</u>	<u>16</u>
1. LES DIFFERENTS TYPES D'ETABLISSEMENT : ORIGINE ET REPARTITION DES FONDS	16
2. LES DIFFICULTES ENVISAGEABLES	19
2.1. COLLECTION D'ESTAMPES OU COLLECTION ICONOGRAPHIQUE ?	19
2.2 VARIETE DES CLASSEMENTS	21
2.3. DISPERSION PHYSIQUE DES ESTAMPES	22
3. LES OUTILS DEJA DISPONIBLES	24
3.1. INVENTAIRES OU CATALOGUES PAPIERS	24
3.2. QUELQUES FONDS INFORMATISES	26
3.3 COLLECTIONS DE REPRODUCTIONS	27
<u>III STRUCTURE DE L'INVENTAIRE</u>	<u>29</u>
1. QUELS RENSEIGNEMENTS APPORTER?	29
2. PROPOSITION DE QUESTIONNAIRE	31
3. NORMALISATION	32
<u>CONCLUSION</u>	<u>36</u>

<u>ANNEXE I : BIBLIOGRAPHIE</u>	37
GENERALITES	37
REPERTOIRES DE BIBLIOTHEQUES ET DE CENTRES DE DOCUMENTATION	38
REPERTOIRES DE MUSEES	40
<u>ANNEXE II : LISTE D'ETABLISSEMENTS PARISIENS POSSEDANT DES FONDS D'ESTAMPES</u>	42
ARCHIVES	42
BIBLIOTHEQUES	42
MUSEES	48
<u>TABLE DES MATIERES</u>	53



BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



8080166